



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 51348

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la demande de la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés pour que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne comporte des dispositions pour les handicapés. En effet, les personnes handicapées sont encore trop souvent victimes de discrimination, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi ou des ressources. Aussi, il s'agirait de faire figurer dans la Charte « des dispositions qui assurent aux personnes handicapées leur pleine participation et leur liberté de circulation dans la société ». Il souhaiterait connaître les suites que le Gouvernement entend donner à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51348

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5498